

COMMUNE DE VERS - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du lundi 24 février 2020

Le Conseil Municipal convoqué le 17 février 2020 s'est réuni le lundi 24 février 2020 à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean-Marc GAUDILLER,

Etaient présents : Jean-Marc GAUDILLER, Michel GAUDILLER, Christine BAISSARD, Françoise LUC, Cédric NAVOISEAU, Delphine LAMBOROT et Didier GALLAND

Etait absent : Alain CHARLES

Etaient absents excusés : Fabien DESORMEAUX (pouvoir à Françoise LUC) Stéphane VORILLION (pouvoir à Michel GAUDILLER)

Secrétaire de séance : Didier GALLAND

Le Maire demande au Conseil s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité par les conseillers présents et représentés.

Le Maire informe le conseil municipal de l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour (point n°5). L'assemblée délibérante accepte de statuer et le Maire ouvre la séance.

1- COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT

A- COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Les comptes administratifs sont présentés par Michel GAUDILLER qui prend provisoirement la Présidence de la séance. Le Conseil Municipal vote les comptes administratifs du budget principal et du budget assainissement à l'unanimité après s'être assuré de leur conformité avec le compte de gestion et arrête les comptes ainsi :

- BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévisions	59 513.00	DEPENSES	Prévisions	184 940.00
	Réalisé (1)	21 856.65		Réalisé (1)	136055.93
	Restes à réaliser	0		Restes à réaliser	0.00
RECETTES	Prévisions	59 513.00	RECETTES	Prévisions	184 940.00
	Réalisé (2)	34631.67		Réalisé (2)	151 409.14
	Restes à réaliser	0.00		Restes à réaliser	0.00
RESULTAT EXERCICE (2-1)		- 12 766.02	RESULTAT EXERCICE (2-1)		+ 15 353.21

- BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévisions	25 274.00	DEPENSES	Prévisions	39 476.00
	Réalisé (1)	12 438.00		Réalisé (2)	13 858.44
	Restes à réaliser	0.00		Restes à réaliser	0.00
RECETTES	Prévisions	25 274.00	RECETTES	Prévisions	39 476.00
	Réalisé (2)	21 749.80		Réalisé (2)	38 762.59
	Restes à réaliser	0.00		Restes à réaliser	0.00
RESULTAT EXERCICE (2-1)		+1 385.15	RESULTAT EXERCICE (2-1)		+24 904.15

B-COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Mr le Maire reprend la Présidence de la séance et expose au Conseil Municipal que les Comptes de gestion établis par Mme Le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice 2019 pour le budget principal et le budget assainissement sont conformes à ses écritures et les vise. Les comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil Municipal, qui, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice les accepte à l'unanimité

2- AFFECTATION DES RESULTATS

A-DETERMINATION DES RESULTATS

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	21 865.65	151 409.14	173 274.79
DEPENSES	34 631.67	136 055.93	170 687.60
Résultat exercice	- 12 766.02	15 353.21	2 587.19
Résultats antérieurs	-15 734.97	30 218.66	14 483.69
SOLDE EXECUTION	- 28 500.99	45 571.87	17 070.88
Résultats assainissement	1 385.15	24 904.15	26289.30
RESULTATS CUMULES	- 27 115.84	70 476.02	43 360.18
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
RESULTATS D'ENSEMBLE	- 27 115.84	70 476.02	43 360.18

REPRISE AU BUDGET 2020

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 Résultats d'investissement reportés	27 115.84	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		27 115.84
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 Résultats de fonctionnement reportés		43 360.18

B- PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS LIES A LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PV de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement et autorise le Maire à le signer ainsi que tout autre document s'y rapportant. Un exemplaire dudit PV sera annexé à la présente délibération.

3 – TAUX D'IMPOSITION 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020.

Les taux se détaillent donc ainsi :

- Taxe d'habitation : 12.76 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.61 %
- Taxe foncière (non bâti) : 64.70 %

4 – BUDGET PRINCIPAL 2020 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	62 359.00	199 309.00
RECETTES	62 359.00	199 309.00

5 – CREATION D'UN TELESERVICE « GNAU » :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dossiers d'urbanisme sont instruits par le service urbanisme réglementaire du Grand Chalon.

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'Administration et les citoyens, le Grand Chalon s'apprête à déployer un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Ce téléservice permettra de gérer les déclarations d'intention d'aliéner qui relèvent de la compétence du Grand Chalon mais également le dépôt et l'instruction des autorisations

d'urbanisme qui relèvent de la compétence communale.

Ainsi, toute personne pourra déposer une demande auprès du guichet numérique de la commune qui sera accessible depuis un lien inséré sur le site internet communal ou intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la création du téléservice le GNAU qui constitue le traitement de DCP commun dont la responsabilité est conjointe entre le Grand Chalon et la Commune de Vers ;
- D'autoriser la création du nouveau traitement de données à caractère personnel de la Commune de Vers dont la finalité propre est la gestion numérique des dépôts et de l'instruction des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme qui sont transmis par le moyen du GNAU au service ADS du Grand Chalon chargé de l'instruction, étant rappelé que la Commune de Vers approuve la finalité propre du nouveau traitement de données du Grand Chalon (la gestion électronique des flux de DCP) ;
- D'autoriser l'inscription dans le registre RGPD de la Commune de Vers du nouveau traitement de données personnelles appelées le GNAU-Dépôt et instruction des autorisations d'urbanisme dématérialisées ;
- D'autoriser le Grand Chalon en tant que responsable conjoint de traitement de retenir comme sous-traitant « RGPD » l'éditeur OPERIS ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention précitée.

9 - QUESTIONS DIVERSES :

- le site internet de la commune a été réactualisé et vous y trouverez toutes les informations utiles pour vos démarches administratives et les diverses actualités.

Adresse du site : communedevers.com

A noter que les prochains comptes-rendus ne seront plus distribués dans les boîtes aux lettres mais consultables sur le site internet, au panneau d'affichage ou au secrétariat.

- modification des horaires du secrétariat : permanences les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h et les après-midis uniquement sur RDV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20